

**Arrêté n°2021\_141****PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL - SESSION 2021****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté n° 2020\_297 du 3 août 2020 de Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation des concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie d'agent de maîtrise territorial,
- Vu l'arrêté n° 2021\_048 du 15 janvier 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant composition des jurys d'admissibilité et d'admission des concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie d'agent de maîtrise territorial session 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Sont désignés correcteurs de l'épreuve orale d'admission des concours précités :

**Collège représentant les élus locaux :**

- M. Patrick DYON, *Maire de ROUILLY SACEY,*
- Mme Raphaële LANTHIEZ, *Présidente de la Communauté de Communes du NOGENTAIS,*

**Collège représentant les personnalités qualifiées :**

- Mme Samantha FINOT, *Ingénieur territorial principal,*
- Mme Valérie KINKIN, *Ingénieur territorial,*

**Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :**

- M. Guillaume MAISON, *Ingénieur territorial principal,*
- M. Johnny VIROT, *Membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.*

**ARTICLE 2** - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Aube,
- transmis aux Centres de Gestion Ardennes, de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 29 mars 2021

Le Président,

**Thierry BLASCO**

